

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>13.12.2019</u>	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : <u>F09419P205</u>

**1. Intitulé du projet**

Aménagements retenus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de la commune de Ghisonaccia  
Les secteurs concernés par la 3ème tranche de travaux sont les suivants : Saint-Antoine, Miellino, Ghisonaccia Gare et Fontaine de Cardicciosa.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	L'opération prévoit l'aménagement de plusieurs canaux de dérivation : - Un canal d'environ 450 ml pour dévier les eaux vers le Stollo amont (Fiche 2) - Un canal d'environ 1 800 ml pour dévier les eaux du Stollo amont vers l'Ancatorta amont (Fiche 4) - Un canal d'environ 1 650 ml pour dévier les eaux du Stollo vers le Fium'Orbu (Fiches 5 et 6) - Un canal d'environ 1 400 ml pour dévier les eaux du Stollo vers le Nieluccio (Fiche 7)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet fait suite au programme d'aménagements retenus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial réalisé en 2012 par la société EGIS Eau. La 3ème tranche de travaux concerne les aménagements suivants :

- le recalibrage sur 90 ml d'un fossé existant en amont de la RD 344 (Fiche 1, quartier Saint-Antoine) ;
- la création de fossés de collecte et d'évacuation des eaux pluviales, ainsi que d'un canal de dérivation d'environ 450 ml permettant de dévier les écoulements vers le Stollo amont (Fiche 2, quartier Saint-Antoine) ;
- la pose d'un réseau pluvial en bordure de la RD 343a et le recalibrage sur 120 ml d'un fossé existant en aval de la RD 343a (Fiche 3, quartier Saint-Antoine) ;
- la création d'un canal de dérivation d'environ 1 800 ml afin de dévier les eaux du Stollo amont vers l'Ancatorta amont (Fiche 4, lieu-dit Miellino) ;
- la création d'un canal de dérivation d'environ 1 650 ml afin de dévier les eaux du Stollo vers le Fium'Orbu (Fiches 5 et 6, Ghisonaccia Gare) ;
- la création d'un canal de dérivation d'environ 1 400 ml afin de dévier les eaux du Stollo vers le Nieluccio (Fiche 7) ;
- le remplacement d'un ouvrage hydraulique sous la RD 344 à Fontaine de Cardicciosa (Fiche 8).

## 4.2 Objectifs du projet

Il est prévu que la mise en oeuvre du programme d'aménagements retenus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial se déroule en 3 phases. La présente demande d'examen au cas par cas concerne la 3ème tranche de travaux. Ces aménagements ont pour objectif d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur la commune de Ghisonaccia, et ainsi de réduire le risque inondation dans le centre-ville de Ghisonaccia.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

FICHE 1, Quartier Saint-Antoine : Un fossé existant en amont de la RD 344 sera recalibré sur 90 ml.

FICHE 2, Quartier Saint-Antoine : Un fossé sera créé en amont de la RD 343a afin de collecter les ruissellements se produisant sur la chaussée. Un ouvrage hydraulique sera installé sous la RD 343a. Un fossé pluvial, suivi d'un canal de dérivation d'environ 450 ml, seront aménagés à l'Est des habitations du quartier Saint-Antoine afin d'orienter les eaux pluviales vers le Stollo amont.

FICHE 3, Quartier Saint-Antoine : Un réseau pluvial en PEHD SN8 Ø800 mm sera installé le long de la RD 343a sur environ 100 ml. L'opération prévoit également le recalibrage sur environ 120 ml d'un fossé existant en aval de la RD 343a. Ce fossé oriente les écoulements pluviaux vers le Stollo amont.

FICHE 4, Lieu-dit Miellino : Un canal de dérivation d'environ 1 800 ml sera créé entre le Stollo amont et l'Ancatorta amont. Un ouvrage hydraulique sera installé sous l'ancienne voie ferrée.

FICHE 5, Ghisonaccia Gare : Un canal enherbé de type trapézoïdal sera aménagé sur 150 ml en amont de l'ancienne voie ferrée.

Un canal enherbé de type trapézoïdal sera créé sur environ 320 ml le long de l'ancienne voie ferrée. Il sera prolongé par un ouvrage cadre en béton sur environ 135 ml, au droit des parcelles n°268, 265 et 55. L'opération prévoit également l'aménagement d'un fossé pluvial sur environ 120 ml en amont de la parcelle n°15. Ce dernier sera raccordé au canal enherbé qui longera l'ancienne voie ferrée. Trois ouvrages hydrauliques existants seront obturés.

FICHE 6, Ghisonaccia Gare : En aval immédiat des aménagements correspondant à la fiche 5, un canal enherbé de type trapézoïdal sera créé sur environ 300 ml le long de l'ancienne voie ferrée, jusqu'à la RD 344. L'ouvrage hydraulique existant sous la RD 344 sera remplacé par un ouvrage dimensionné pour évacuer une crue centennale. Un canal enherbé de type trapézoïdal d'environ 900 ml sera aménagé en aval de la RD 344. Il se rejettera dans le Fium'Orbu. Un ouvrage hydraulique dimensionné pour évacuer une crue décennale sera installé sous la route de Ciarlinu.

FICHE 7, Fontaine de Cardicciosa : Un canal de dérivation d'environ 1 400 ml sera créé entre le Stollo et le Nieluccio.

FICHE 8, Fontaine de Cardicciosa : Un ouvrage hydraulique dimensionné pour une crue centennale sera installé sous la RD 344.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

FICHE 1, Quartier Saint-Antoine : Le recalibrage du fossé existant permettra de faire transiter sans débordement une crue d'occurrence décennale au droit des parcelles n°293 et 295.

FICHES 2 et 3, Quartier Saint-Antoine : Les aménagements permettront d'améliorer la gestion des écoulements pluviaux au droit de la RD 343a. Ils assureront également l'évacuation des eaux pluviales, sans débordement, vers le Stollo amont pour une crue d'occurrence décennale.

FICHE 4, Lieu-dit Miellino : Le canal de dérivation permettra de dévier, sans débordement, les crues du Stollo amont d'occurrence inférieure à 10 ans vers l'Ancatorta amont.

FICHES 5 et 6, Ghisonaccia Gare : Le canal de dérivation permettra de dévier, sans débordement, les crues du Stollo d'occurrence inférieure à 10 ans vers le Fium'Orbu. Le nouvel ouvrage hydraulique qui sera implanté sous la RD 344 évitera les débordements sur cet axe routier pour des pluies d'occurrence inférieure à 100 ans.

FICHE 7, Fontaine de Cardicciosa : Le canal de dérivation permettra de dévier, sans débordement, les crues du Stollo d'occurrence inférieure à 10 ans vers le Nieluccio.

FICHE 8, Fontaine de Cardicciosa : Le nouvel ouvrage hydraulique qui sera implanté sous la RD 344 évitera les débordements sur cet axe routier pour des pluies d'occurrence inférieure à 100 ans.

Les aménagements feront l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier de la part du maître d'ouvrage. Après chaque épisode pluvieux important, une visite de terrain permettra de contrôler la stabilité des ouvrages et de détecter les éventuels embâcles. En cas de présence d'embâcles, ils seront retirés afin de ne pas perturber l'écoulement lors du prochain événement pluvieux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux correspondant aux fiches 2, 4, 5, 6 et 7 sont soumis à autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature exposée dans l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Les travaux correspondant à la fiche 3 sont soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature exposée dans l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du fossé recalibré (Fiche 1)	90 ml
Linéaire total des aménagements correspondant à la Fiche 2	1 250 ml
Linéaire total des aménagements correspondant à la Fiche 3	250 ml
Longueur du canal de dérivation (Fiche 4)	1 800 ml
Linéaire total des aménagements correspondant à la Fiche 5	720 ml
Linéaire total des aménagements correspondant à la Fiche 6	1 200 ml
Linéaire total des aménagements correspondant à la Fiche 7	1 400 ml
Linéaire de l'ouvrage hydraulique à remplacer (Fiche 8)	30 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier Saint-Antoine (Fiches 1, 2 et 3)

Lieu-dit Miellino (Fiche 4)

Ghisonaccia Gare (Fiches 5 et 6)

Fontaine de Cardiccosa (Fiches 7 et 8)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Ghisonaccia

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Ghisonaccia
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRI des communes de Ghisonaccia, Prunelli-di-Fiumorbo et Serra-di-Fiumorbo</p> <p>Le PPRI révisé a été approuvé le 15 mai 2018.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les cartes d'aléa Issues du PPRI, une partie des travaux (Fiches 4, 6 et 8) est concernée par l'aléa inondation. Des mesures vis-à-vis du risque de crues seront mises en oeuvre, notamment la mise en place d'un système d'alerte météo. En cas d'alerte de crue, le matériel et les engins de chantier seront évacués hors des zones inondables. Le matériel et les engins de chantier seront déplacés hors du lit mineur des fossés et des cours d'eau après chaque journée d'intervention. Par temps de pluie, les travaux seront stoppés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des engins de chantier seront mobilisés dans les zones concernées par les aménagements. Deux ouvrages hydrauliques installés sous la RD 344 seront remplacés (Fiches 6 et 8). Lors de la pose de ces ouvrages, une déviation du trafic routier sera mise en place. Il en sera de même lors de la mise en oeuvre des ouvrages hydrauliques sous la RD 343a (Fiches 2 et 3).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, l'utilisation d'engins mécaniques sera source de bruit. Toutefois, les travaux s'effectueront en journée Une partie des travaux est relativement éloignée des habitations (secteur 1, aval secteur 2, aval secteur 3, secteur 4, amont secteur 5, aval secteur 6, secteur 7).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront générer des soulèvements de poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par les travaux seront collectés et évacués vers des centres de traitement spécialisés.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les nuisances envers les riverains, les travaux auront lieu uniquement de 7h à 19h les jours ouvrés.

Afin d'éviter le départ de matières en suspension, les travaux seront stoppés par temps de pluie.

Afin de ne pas perturber l'écoulement des eaux, le matériel et les engins de chantier seront déplacés hors du lit mineur des fossés et des cours d'eau après chaque journée d'intervention. En cas d'alerte de crue, le matériel et les engins de chantier seront évacués hors des zones inondables.

Plusieurs mesures préventives seront mises en œuvre pour éviter une pollution de l'environnement au cours des travaux : définition d'un plan de circulation des engins visant à limiter leur déplacement, maintenance préventive du matériel, collecte et évacuation des déchets, interruption des travaux lors d'un épisode pluvieux, non rejet dans le milieu naturel des laitances de béton, des eaux de lavage des toupies, d'hydrocarbures et autres substances indésirables, ...

Les aménagements feront l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier de la part du maître d'ouvrage. Après chaque épisode pluvieux important, une visite de terrain permettra de contrôler la stabilité des ouvrages et de détecter les éventuels embâcles. En cas de présence d'embâcles, ils seront retirés afin de ne pas perturber l'écoulement lors du prochain événement pluvieux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En amont du centre urbain de Ghisonaccia, le Stollo, l'Ancatorta et le Nieluccio ne sont pas considérés comme des cours d'eau. Ils peuvent être assimilés à des fossés pluviaux. Les écoulements se produisent uniquement à la suite d'un épisode pluvieux important.

Aussi, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ghisonaccia le, 27/11/2019

Signature



*le Maire,*

*Francis Guibie*

